

## **PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**6<sup>e</sup> séance ordinaire – 15 décembre 2021, 14 heures**  
(par visioconférence)

---

### **Membres présents :**

M. Jean-François Lachance, administrateur de la tutelle  
Mme Francyne Fleury, directrice générale par intérim  
MM. Jean Ouimet, directeur général adjoint à la gestion  
des services éducatifs et de l'organisation scolaire  
Stéphane Chaput, directeur général adjoint à la gestion  
de la performance financière et de l'efficacité opérationnelle  
M<sup>e</sup> Chloé Normand, secrétaire générale  
Mme El Bridi Soumia, analyste, Service du secrétariat général

### **Sont également invités:**

Mme Isabelle Gélinas, directrice générale du CSSDM  
MM. Frédéric Corbeil, directeur d'unité  
Bruno Marchand, directeur du Service des ressources matérielles

\*\*\*\*\*

Mme Isabelle Gélinas est présente pour les discussions du point 6 seulement.

M. Frédéric Corbeil est présent pour les discussions du point 7 seulement.

M. Bruno Marchand est présent pour les discussions des points 9 à 20 seulement.

\*\*\*\*\*

M. Jean-François Lachance salue les membres du public et leur souhaite la bienvenue à la séance ordinaire de l'administrateur de la tutelle.

\*\*\*\*\*

### 1. **Point d'information de la Direction générale**

Mme Francyne Fleury, directrice générale par intérim, souhaite la bienvenue à tous. Également, Mme Fleury apporte les éléments d'information suivants :

#### **COVID-19**

Mme Fleury rappelle que la pandémie de COVID-19 continue d'avoir un impact sur le monde de l'éducation. Elle nous informe que, malgré cette situation, la majorité des élèves sont demeurés en classe et que les opérations liées à la gestion des cas de COVID-19 se déploient rapidement pour limiter la propagation du virus.

Mme Fleury présente le bilan global des cas actifs et des fermetures d'établissements en date du 14 décembre 2021.

### **Vaccination des 5-11 ans**

Mme Fleury nous informe que la vaccination chez les 5 à 11 ans se poursuivra dans les écoles primaires jusqu'au 17 décembre.

Mme Fleury fait état des plus récentes statistiques sur la couverture vaccinale tant sur le territoire de l'île de Montréal que pour le CSSDM.

### **Distribution de cinq tests rapides aux parents**

Mme Fleury ajoute que les élèves du préscolaire et du primaire recevront une trousse contenant cinq tests à faire à la maison avec un feuillet explicatif. Elle explique que ce nouveau moyen de dépistage s'ajoute aux mesures sanitaires déjà en vigueur et que nous devons tous faire preuve de prudence.

### **Allier tous les acteurs pour préserver des milieux sains et sécuritaires**

Mme Fleury mentionne que le CSSDM souhaite participer activement aux efforts collectifs qui permettront de préserver des milieux sains, sécuritaires et exempts de toute violence pour l'ensemble de la communauté éducative.

Mme Fleury fait état de la collaboration du CSSDM avec le Service de police de la Ville de Montréal, les acteurs des milieux scolaire et communautaire ainsi qu'avec toutes les instances concernées par ce projet de société.

### **Vœux des fêtes**

Mme Fleury souhaite une bonne année 2022 et de joyeuses fêtes à tous.

## 2. **Adoption de l'ordre du jour**

L'ordre du jour suivant est adopté par M. Jean-François Lachance.

- 1- Point d'information de la Direction générale
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Période réservée aux questions du public
- 4- Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire de l'administrateur de la tutelle en lieu et place du Conseil d'administration du 24 novembre 2021
- 5- Suivi du Plan d'engagement vers la réussite
- 6- CA-01-202112-17 Direction générale – résolution visant la nomination au poste de directeur(trice) général(e) au Bureau de la direction générale
- 7- CA-02-202112-24 Bureau des directions d'unité – détermination du nombre de représentants au conseil d'établissement de l'École

des métiers de la restauration et du tourisme de  
Montréal – autorisation de procéder à la consultation  
des groupes concernés – année 2021-2022

- 8- CA-202112-51 Service du secrétariat général – Rapport annuel 2020-2021 du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM)
- 9- CA-33-202112-01 Service des ressources matérielles – conclure le projet d'amendement au bail en faveur de M. André St-Cyr, visant à reporter l'échéance sans option de renouvellement pour la location du local 111-A du bâtiment #144, sis au 5643, rue Clark
- 10- CA-33-202112-02 Service des ressources matérielles – conclure le projet d'amendement au bail en faveur d'*Atelier d'artiste 209* visant à reporter l'échéance sans option de renouvellement pour la location des locaux 209 et 210A du bâtiment #144, sis au 5643, rue Clark
- 11- CA-33-202112-03 Service des ressources matérielles – conclure le projet d'amendement au bail en faveur de *Productions Mof'at inc.* visant à reporter l'échéance sans option de renouvellement pour la location des locaux 206 et 206A du bâtiment #144, sis au 5643, rue Clark
- 12- CA-33-202112-04 Service des ressources matérielles – conclure le projet d'amendement au bail en faveur de Messieurs Victor Helwani, Marc Slutsky, Colin Rothils et Matthew Forsythe, visant à reporter l'échéance sans option de renouvellement pour la location du local 114 du bâtiment #144, sis au 5643, rue Clark
- 13- CA-33-202112-05-A Service des ressources matérielles – projets à soumettre au ministère de l'Éducation du Québec dans le cadre de la mesure 50530 - Embellissement des cours d'école pour l'année 2021-2022
- 14- CA-33-202112-06 Service des ressources matérielles – conclure un bail d'une durée de 5 ans en faveur du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal sis au 6161, rue Laurendeau - bâtiment #180
- 15- CA-33-202112-07 Service des ressources matérielles – approbation du projet d'entente d'occupation temporaire sur le lot #1 560 123 de l'École des métiers de l'aérospatiale de Montréal (EMAM), sise au 5300 rue Chauveau à Montréal : immeuble n° 088

- 16- CA-33-202112-08 Service des ressources matérielles – conclure le projet d’amendement prolongeant le bail de Ballet Divertimento pour une période de deux ans, pour la location de l’immeuble situé au 3505, rue Durocher à Montréal
- 17- CA-33-202112-09 Service des ressources matérielles – demande d’autorisation afin de procéder à l’aliénation de l’immeuble, situé au 8833, boulevard Saint-Michel, bâtiment n° 321 (lot 6 314 663)
- 18- CA-33-202112-10 Service des ressources matérielles – réhabilitation et agrandissement de l’école Joseph-François-Perrault avec l’ajout d’un équipement culturel – autorisation pour transmettre une demande de financement au ministère de l’Éducation du Québec (MEQ) en vertu de la *Loi sur les infrastructures publiques* et de la Directive sur la gestion des projets majeurs d’infrastructure publique
- 19- CA-33-202112-11 Service des ressources matérielles – amendement au dépôt des demandes de financement au Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives scolaires et d’enseignement supérieur (PSISRSES)
- 20- CA-33-202112-12 Service des ressources matérielles – modification à la programmation de projets d’investissement en infrastructure affectant divers Plans québécois des infrastructures (PQI) et plans directeurs d’investissement du CSSDM
- 21- Réception des pouvoirs exercés par la directrice générale par intérim en cas de circonstances exceptionnelles :
- a) CA-01-202112-15 Direction générale – recommandations du Comité de répartition des ressources (CRR) au regard de la répartition de la mesure 30810-1 – Financement d’achats de mobilier et d’appareillage spécialisés nécessaires à la scolarisation de certains élèves handicapés et de la mesure 30810-2 – Amélioration de l’accessibilité des technologies de l’information et de la communication
- b) CA-01-202112-16 Direction générale – nomination à un poste de direction d’unité FGA-FP-SDIP – année 2021-2022
- 22- Rubrique de la représentante du CSSDM au CGTSIM
- 23- Levée de la séance

### 3. Période réservée aux questions du public

À ce point, il n’y a aucune question.

4. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire de l'administrateur de la tutelle en lieu et place du Conseil d'administration du 24 novembre 2021

Le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil d'administration du 24 novembre 2021 est approuvé par M. Jean-François Lachance, administrateur de la tutelle et la secrétaire générale est dispensée d'en faire la lecture.

5. Suivi du Plan d'engagement vers la réussite

M. Ouimet a fait un bref survol sur la diplomation et la qualification dans les écoles relativement à l'orientation du Plan d'engagement vers la réussite (PEVR) du CSSDM et a présenté une étude comparative de l'évolution des taux de diplomation sur plusieurs années.

6. Direction générale – résolution visant la nomination au poste de directeur(trice) général(e) au Bureau de la direction générale

Document déposé : Sommaire exécutif CA-01-202112-17 en date du 15 décembre 2021 de M. Jean-François Lachance concernant le sujet en référence

Modifiée par  
la résolution 3  
(CA-01-202202-19)  
de la séance  
extraordinaire du  
CA du  
1<sup>er</sup> février 2022

CONSIDÉRANT que le poste de directeur(trice) général(e) au Bureau de la direction générale est vacant depuis le mois de février 2021;

CONSIDÉRANT le processus de sélection d'une nouvelle direction générale lancé en février 2021;

CONSIDÉRANT la nomination de Mme Francyne Fleury au poste de directrice générale intérimaire;

CONSIDÉRANT le profil de compétences élaboré par le comité des Ressources humaines du conseil d'administration;

CONSIDÉRANT le mandat donné à la firme *André Fillion*;

CONSIDÉRANT l'affichage de ce poste à l'interne et à l'externe;

CONSIDÉRANT le profil de Mme Isabelle Gélinas;

CONSIDÉRANT le contrat type joint en Annexe 1 confidentielle au présent sommaire exécutif;

CONSIDÉRANT la recommandation unanime du comité de sélection;

Il est **RÉSOLU** :

- 1° de NOMMER Mme Isabelle Gélinas, au poste de directrice générale au Bureau de la direction générale;

- 2° de DÉTERMINER que la date effective de l'entrée en fonction officielle de Mme Isabelle Gélinas est le 31 janvier 2022;
- 3° de SOUMETTRE cette nomination à une période de probation conformément au contrat de travail et au *Règlement concernant certaines conditions de travail des hors cadres des commissions scolaires et du Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal*.

7. Bureau des directions d'unité – détermination du nombre de représentants au conseil d'établissement de l'École des métiers de la restauration et du tourisme de Montréal – autorisation de procéder à la consultation des groupes concernés – année 2021-2022

Document déposé : Sommaire exécutif CA-02-202112-24 en date du 6 décembre 2021 de Mmes Erika Cloutier et Nawal Bouchareb concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT les articles 102 et 103 de la *Loi sur l'instruction publique* portant sur la composition des conseils d'établissements des centres ainsi que sur la détermination par le Centre de services scolaire du nombre de représentants au conseil d'établissement des centres;

CONSIDÉRANT l'article 16 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal* prévoyant qu'il appartient au Conseil des commissaires de déterminer le nombre de représentants au conseil d'établissement après consultation des groupes intéressés;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du Conseil des commissaires relèvent provisoirement du Conseil d'administration;

CONSIDÉRANT que l'École des métiers de la restauration et du tourisme de Montréal (EMRTM) souhaite mettre sur pied un conseil d'établissement à la suite d'une manifestation d'intérêt de la part de certains groupes concernés;

CONSIDÉRANT que dans le but de respecter le processus de consultation prévu à la LIP dans le cadre de l'établissement du nombre de représentants au conseil d'établissement, les groupes suivants doivent être consultés :

- Les associations et syndicats :
  - L'Alliance des professeures et des professeurs de Montréal (APPM)
  - L'Association professionnelle du personnel administratif (APPA)
  - L'Association des concierges des écoles du district de Montréal (CSN) (ACEDM)
  - Le Syndicat national des employées et employés de la Commission scolaire de Montréal (SNEE)
  - Le Syndicat des professionnelles et des professionnels du milieu de l'éducation (SPPMEM)
- Les élèves;

- Les parents des élèves;
- Les groupes socio-économiques et socio-communautaires du territoire principalement desservi par le centre;
- Les entreprises de la région qui œuvrent dans des secteurs d'activités économiques correspondant à des spécialités professionnelles dispensées par le centre.

Il est **RÉSOLU** :

- 1° d'AUTORISER la direction d'établissement de l'École des métiers de la restauration et du tourisme de Montréal (EMRTM) à transmettre, aux instances concernées et identifiées dans le présent sommaire exécutif, la demande d'établissement du nombre de représentants au conseil d'établissement de l'EMRTM afin d'obtenir leur avis quant à la composition proposée;
- 2° de DEMANDER au Bureau des directions d'unité, en collaboration avec le Service du secrétariat général, de déposer un sommaire exécutif contenant le résultat des consultations, à la fin de la période de consultation, afin de déterminer la composition finale du conseil d'établissement de l'EMRTM.

8. Service du secrétariat général – Rapport annuel 2020-2021 du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM)

Document déposé : Sommaire exécutif CA-202112-51 en date du 8 décembre 2021 de MM. Thomas Briche et David Deault-Picard concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que l'article 220 de la *Loi sur l'instruction publique* stipule que le centre de services scolaire doit préparer un rapport annuel qui rend compte, notamment de la réalisation de son plan d'engagement vers la réussite à la population de son territoire et des résultats obtenus en fonction des objectifs et des cibles qu'il comporte;

CONSIDÉRANT le *Plan d'engagement vers la réussite 2018-2023* du Centre de services scolaire de Montréal (ci-après, le « CSSDM »);

CONSIDÉRANT que le rapport annuel du centre de services scolaire doit aussi faire mention, pour chacun de ses établissements, de la nature des plaintes qui ont été portées à la connaissance de sa directrice générale par intérim par les directions d'établissement, des interventions qui ont été faites et de la proportion de ces interventions qui ont fait l'objet d'une plainte auprès du protecteur de l'élève;

CONSIDÉRANT que le *Projet de Règlement sur les renseignements* que doit contenir le rapport annuel d'un centre de services scolaire ou d'un conseil d'établissement (ci-après, « *Projet de Règlement* »), n'est pas encore édicté et trouvera vraisemblablement application à partir de l'année scolaire 2021-2022;

CONSIDÉRANT que le CSSDM a tout de même entrepris de se conformer au *Projet de Règlement* dans l'élaboration de son rapport annuel 2020-2021;

CONSIDÉRANT que le Centre de services scolaire est tenu de transmettre une copie de son rapport annuel au ministère de l'Éducation et de le rendre public au plus tard le 31 décembre de chaque année;

CONSIDÉRANT les renseignements fournis dans le présent sommaire exécutif;

Il est **RÉSOLU** :

- 1° de RECEVOIR le rapport annuel 2020-2021 qui se trouve à l'Annexe I;
- 2° de MANDATER le Secrétariat général de transmettre une copie du rapport annuel 2020-2021 au ministère de l'Éducation et de le rendre public.

9. Service des ressources matérielles – conclure le projet d'amendement au bail en faveur de M. André St-Cyr, visant à reporter l'échéance sans option de renouvellement pour la location du local 111-A du bâtiment #144, sis au 5643, rue Clark

Document déposé : Sommaire exécutif CA-33-202112-01 en date du 8 décembre 2021 de Mme Diane LaSalle concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT les travaux urgents effectués en 2021 afin d'assurer la sécurité des occupants du bâtiment #144, sis, 5643, rue Clark;

CONSIDÉRANT que cette sécurisation temporaire permet, selon les professionnels embauchés par le Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM), l'utilisation des lieux loués pour une période d'au plus 2 ans;

CONSIDÉRANT qu'un projet de réhabilitation majeur est inscrit au plan d'investissement pour le bâtiment #144, que le début des travaux est prévu au printemps 2023 et ceux-ci devraient durer environ 2 ans;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit de travaux d'envergure qui ne peuvent pas être effectués en cohabitation avec les occupants;

CONSIDÉRANT que le locataire a été avisé et a accepté de signer un amendement au bail dans lequel il accepte de quitter les lieux (local 111-A) au plus tard le 31 mars 2023, sans option de renouvellement;

CONSIDÉRANT les conditions de loyer fixées dans l'amendement;

CONSIDÉRANT l'article 153 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du Conseil des commissaires relèvent provisoirement du Conseil d'administration;



Il est **RÉSOLU** :

- 1° de CONCLURE le projet d'amendement au bail en faveur du locataire, M. André St-Cyr, selon les conditions prévues au présent rapport;
- 2° d'AUTORISER les représentants désignés du CSSDM à signer l'amendement au bail.
- 3° d'AUTORISER le directeur du Service des ressources matérielles ou l'une des directions adjointes de ce service à signer tout document accessoire afin de donner plein effet au bail, incluant toute autorisation du locateur requise en vertu dudit bail, le cas échéant.

10. Service des ressources matérielles – conclure le projet d'amendement au bail en faveur d'Atelier d'artiste 209 visant à reporter l'échéance sans option de renouvellement pour la location des locaux 209 et 210A du bâtiment #144, sis au 5643, rue Clark

Document déposé : Sommaire exécutif CA-33-202112-02 en date du 8 décembre 2021 de Mme Diane LaSalle concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT les travaux urgents effectués en 2021 afin d'assurer la sécurité des occupants du bâtiment #144, sis, 5643, rue Clark;

CONSIDÉRANT que cette sécurisation temporaire permet, selon les professionnels embauchés par le Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM), l'utilisation des lieux loués pour une période d'au plus 2 ans;

CONSIDÉRANT qu'un projet de réhabilitation majeur est inscrit au plan d'investissement pour ce bâtiment, que le début des travaux est prévu au printemps 2023 et que ceux-ci devraient durer environ 2 ans;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit de travaux d'envergure qui ne peuvent pas être effectués en cohabitation avec les occupants;

CONSIDÉRANT que le locataire a été avisé et a accepté de signer un amendement au bail dans lequel il accepte de quitter les lieux (locaux 209 et 210A) au plus tard le 31 mars 2023, sans option de renouvellement;

CONSIDÉRANT les conditions de loyer fixées dans l'amendement;

CONSIDÉRANT l'article 153 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du Conseil des commissaires relèvent provisoirement du Conseil d'administration;

Il est **RÉSOLU** :

- 1° de CONCLURE le projet d'amendement au bail en faveur du locataire *Atelier d'artiste 209*, selon les conditions prévues au présent rapport;
- 2° d'AUTORISER les signataires désignés du CSSDM à signer l'amendement au bail;
- 3° d'AUTORISER le directeur du Service des ressources matérielles ou l'une des directions adjointes de ce service à signer tout document accessoire afin de donner plein effet au bail, incluant toute autorisation du locateur requise en vertu dudit bail, le cas échéant.

11. Service des ressources matérielles – conclure le projet d'amendement au bail en faveur de *Productions Mof'at inc.* visant à reporter l'échéance sans option de renouvellement pour la location des locaux 206 et 206A du bâtiment #144, sis au 5643, rue Clark

Document déposé : Sommaire exécutif CA-33-202112-03 en date du 8 décembre 2021 de Mme Diane LaSalle concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT les travaux urgents effectués en 2021 afin d'assurer la sécurité des occupants du bâtiment #144, sis, 5643, rue Clark;

CONSIDÉRANT que cette sécurisation temporaire permet, selon les professionnels embauchés par le Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM), l'utilisation des lieux loués pour une période d'au plus 2 ans;

CONSIDÉRANT qu'un projet de réhabilitation majeur est inscrit au plan d'investissement pour ce bâtiment, que le début des travaux est prévu au printemps 2023 et que ceux-ci devraient durer environ 2 ans;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit de travaux d'envergure qui ne peuvent pas être effectués en cohabitation avec les occupants;

CONSIDÉRANT que le locataire a été avisé et a accepté de signer un amendement au bail dans lequel il accepte de quitter les lieux (locaux 206 et 206A) au plus tard le 31 mars 2023, sans option de renouvellement;

CONSIDÉRANT les conditions de loyer fixées dans l'amendement;

CONSIDÉRANT l'article 153 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du Conseil des commissaires relèvent provisoirement du Conseil d'administration;

Il est **RÉSOLU** :

- 1° de CONCLURE le projet d'amendement au bail en faveur du locataire, *Productions Mof'at inc.*, selon les conditions prévues au présent rapport;
- 2° d'AUTORISER les représentants désignés du CSSDM à signer l'amendement au bail;
- 3° d'AUTORISER le directeur du Service des ressources matérielles ou l'une des directions adjointes de ce service à signer tout document accessoire afin de donner plein effet au bail, incluant toute autorisation du locateur requise en vertu dudit bail, le cas échéant.

12. Service des ressources matérielles – conclure le projet d'amendement au bail en faveur de Messieurs Victor Helwani, Marc Slutsky, Colin Rothils et Matthew Forsythe, visant à reporter l'échéance sans option de renouvellement pour la location du local 114 du bâtiment #144, sis au 5643, rue Clark

Document déposé : Sommaire exécutif CA-33-202112-04 en date du 8 décembre 2021 de Mme Diane LaSalle concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT les travaux urgents effectués en 2021 afin d'assurer la sécurité des occupants du bâtiment #144, sis, 5643, rue Clark;

CONSIDÉRANT que cette sécurisation temporaire permet, selon les professionnels embauchés par le Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM), l'utilisation des lieux loués pour une période d'au plus 2 ans;

CONSIDÉRANT qu'un projet de réhabilitation majeur est inscrit au plan d'investissement pour ce bâtiment, que le début des travaux est prévu au printemps 2023 et que ceux-ci devraient durer environ 2 ans;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit de travaux d'envergure qui ne peuvent pas être effectués en cohabitation avec les occupants;

CONSIDÉRANT que les locataires ont été avisés et qu'ils ont accepté de signer un amendement au bail dans lequel ils acceptent de quitter les lieux (local 114) au plus tard le 31 mars 2023, sans option de renouvellement;

CONSIDÉRANT les conditions de loyer fixées dans l'amendement;

CONSIDÉRANT l'article 153 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du Conseil des commissaires relèvent provisoirement du Conseil d'administration;

Il est **RÉSOLU** :

- 1° de CONCLURE le projet d'amendement au bail en faveur des locataires Victor Helwani, Marc Slutsky, Colin Rothils et Matthew Forsythe, selon les conditions prévues au présent rapport;
- 2° d'AUTORISER les représentants désignés du CSSDM à signer l'amendement au bail;
- 3° d'AUTORISER le directeur du Service des ressources matérielles ou l'une des directions adjointes de ce service à signer tout document accessoire afin de donner plein effet au bail, incluant toute autorisation du locateur requise en vertu dudit bail, le cas échéant.

13. Service des ressources matérielles – projets à soumettre au ministère de l'Éducation du Québec dans le cadre de la mesure 50530 - Embellissement des cours d'école pour l'année 2021-2022

Document déposé : Sommaire exécutif CA-33-202112-05-A en date du 9 décembre 2021 de M. Éric Fleury concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que la mesure 50530 - Embellissement des cours d'école permet aux centres de services scolaires d'obtenir un soutien financier du ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) pour la réalisation de projets ayant pour but de stimuler la pratique de l'activité physique chez les jeunes dans un environnement sain et sécuritaire;

CONSIDÉRANT la volonté du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) de soutenir ses établissements dans la mise en œuvre de projets d'embellissement des cours d'école;

CONSIDÉRANT les modalités de la mesure 50530, notamment en ce qui concerne l'approbation des projets et le financement de ceux-ci;

CONSIDÉRANT qu'un établissement souhaitant soumettre un projet d'embellissement de sa cour d'école doit être assuré que ce projet sera réalisé selon le montage financier convenu;

CONSIDÉRANT que pour les projets présentés dans ce rapport, la communauté contribue financièrement à au moins 20% du coût total du projet;

CONSIDÉRANT que les sommes actuellement amassées pourraient évoluer selon les contributions additionnelles;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la *Loi sur l'instruction publique* et du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM*;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du Conseil des commissaires relèvent provisoirement du Conseil d'administration;

Il est **RÉSOLU** :

1° d'AUTORISER et MANDATER le Service des ressources matérielles à transmettre au ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) les informations relatives au dépôt des projets d'embellissement des cours d'école pour l'année scolaire 2021-2022.

14.

Service des ressources matérielles – conclure un bail d'une durée de 5 ans en faveur du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal sis au 6161, rue Laurendeau - bâtiment #180

Document déposé : Sommaire exécutif CA-33-202112-06 en date du 8 décembre 2021 de Mme Diane LaSalle concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que le bail du Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud de l'île-de-Montréal (CIUSSS) a été signé le 7 juillet 2011 et qu'il est échu depuis le 30 juin 2021;

CONSIDÉRANT que le CIUSSS fait partie de la liste des 43 locataires dont les baux arrivaient à échéance le 30 juin 2021 et exceptionnellement pour ce locataire, un renouvellement au bail d'une durée de 5 ans était proposé;

CONSIDÉRANT que le bail type utilisé actuellement par le Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) est plus précis et facile à interpréter que le bail échu;

CONSIDÉRANT la proposition de signer un nouveau bail plutôt que de renouveler l'ancien;

CONSIDÉRANT la résolution 19 de la séance du 24 février 2021;

CONSIDÉRANT que le CIUSSS et le Service des ressources matérielles ont convenu d'inclure des précisions aux articles 4.2 et 8 du bail afin de faciliter le calcul du loyer et des frais énergétiques à être payés par le locataire;

CONSIDÉRANT l'article 153 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du Conseil des commissaires relèvent provisoirement du Conseil d'administration;

Il est **RÉSOLU** :

1° de CONCLURE le bail présenté en annexe en faveur du locataire, Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud de l'île-de-Montréal, selon les conditions prévues au présent rapport;

- 2° d'AUTORISER les représentants désignés du CSSDM à signer le nouveau bail;
- 3° d'AUTORISER le directeur du Service des ressources matérielles ou l'une des directions adjointes de ce service à signer tout document accessoire afin de donner plein effet au bail, incluant toute autorisation du locateur requise en vertu dudit bail, le cas échéant.

15. Service des ressources matérielles – approbation du projet d'entente d'occupation temporaire sur le lot #1 560 123 de l'École des métiers de l'aérospatiale de Montréal (EMAM), sise au 5300 rue Chauveau à Montréal : immeuble n° 088

Document déposé : Sommaire exécutif CA-33-202112-07 en date du 6 décembre 2021 de M. Marc Gagnon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que la Société de transports de Montréal (STM) a déposé une demande pour occuper une partie de l'immeuble n° 088 du CSSDM, sis au 5 300, rue Chauveau à Montréal, pour lui permettre de réaliser des travaux sur la propriété adjacente lui appartenant;

CONSIDÉRANT qu'un droit d'occupation temporaire serait accordé à la STM pour une période de 24 mois selon les conditions prévues au projet d'entente;

CONSIDÉRANT que la STM a accepté le projet d'entente;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoir transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du Conseil des commissaires relèvent provisoirement du Conseil d'administration;

Il est **RÉSOLU** :

- 1° d'APPROUVER le projet d'entente d'occupation temporaire en faveur de la Société des transports de Montréal, selon les conditions prévues au présent sommaire;
- 2° d'AUTORISER les signataires désignés du CSSDM à signer l'entente.

16. Service des ressources matérielles – conclure le projet d'amendement prolongeant le bail de *Ballet Divertimento* pour une période de deux ans, pour la location de l'immeuble situé au 3505, rue Durocher à Montréal

Document déposé : Sommaire exécutif CA-33-202112-08 en date du 8 décembre 2021 de M. Jacques Daigle concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que l'immeuble excédentaire situé au 3505, rue Durocher devait être repris pour répondre au besoin de délocalisation de l'école FACE;

CONSIDÉRANT que les analyses menées par le Service des ressources matérielles en 2021 démontrent que la reprise des lieux n'est plus nécessaire;

CONSIDÉRANT que la décision finale sur l'avenir de la vocation de cet immeuble excédentaire est en attente;

CONSIDÉRANT que le taux applicable est celui prévu pour les nouveaux locataires, selon le rapport CA-33-202102-03 approuvé par le Conseil d'administration, lors de sa séance du 24 février 2021 (résolution 19), pour les baux débutant le 1<sup>er</sup> juillet 2021 ou au courant de l'année scolaire 2021-2022;

CONSIDÉRANT que le locataire, Ballet Divertimento de Montréal, a signé l'amendement et qu'il s'engage à effectuer à ses frais ou, le cas échéant, à indemniser le locateur pour tous les travaux dans les lieux loués;

CONSIDÉRANT l'article 153 a) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du Conseil des commissaires relèvent provisoirement du Conseil d'administration;

Il est **RÉSOLU** :

- 1° d'AUTORISER l'annulation de deux mois de loyer du bail de la période 2020-2021 et le remboursement d'un troisième mois étalé sur la durée du bail en raison d'une situation fortuite de la pandémie Covid-19, en dehors du contrôle de locataire;
- 2° de CONCLURE le projet d'amendement au bail en faveur du locataire *Ballet Divertimento de Montréal*, selon les conditions prévues au présent rapport, prolongeant le bail pour une durée de 2 ans débutant rétroactivement le 1<sup>er</sup> juillet 2021 se terminant le 30 juin 2023 pour la location de l'immeuble;
- 3° d'AUTORISER les représentants désignés du CSSDM à signer l'amendement au bail;
- 4° d'AUTORISER le directeur du Service des ressources matérielles ou l'une des directions adjointes de ce service à signer tout document accessoire afin de donner plein effet au bail, incluant toute autorisation du locateur requise en vertu dudit bail, le cas échéant.

17. Service des ressources matérielles – demande d'autorisation afin de procéder à l'aliénation de l'immeuble, situé au 8833, boulevard Saint-Michel, bâtiment n° 321 (lot 6 314 663)

Document déposé : Sommaire exécutif CA-33-202112-09 en date du 3 décembre 2021 de M. Jacques Daigle concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT les résolutions 17 et 8i) des séances respectives du Conseil des commissaires du 20 décembre 2017 et du 24 janvier 2018, par lesquelles le Service des ressources matérielles avait reçu le mandat de déclencher le processus d'aliénation pour la disposition des immeubles faisant partie de la catégorie des aliénations potentielles, dont l'immeuble situé au 8833, boulevard Saint-Michel, à Montréal, bâtiment n° 321 (lot 6 314 663);

CONSIDÉRANT que le Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) ne prévoit pas reprendre l'immeuble à des fins scolaires;

CONSIDÉRANT l'étude d'opportunité transmise au ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) en lien avec le montage financier associé au déménagement du Centre administratif du CSSDM (cf. Rapport DG-05-160);

CONSIDÉRANT l'article 7 du *Règlement sur les normes, les conditions et la procédure d'aliénation d'un immeuble d'un centre de services scolaire* qui permet au ministre d'autoriser l'aliénation de gré à gré à certains organismes, dont la Commission scolaire English-Montreal (CSEM) en premier lieu;

CONSIDÉRANT que le *Centre de la petite enfance Le Camélia* (CPE) est un organisme visé par l'article 7 du *Règlement sur les normes, les conditions et la procédure d'aliénation d'un immeuble d'un centre de services scolaire*;

CONSIDÉRANT l'intérêt du CPE d'acquérir l'immeuble;

CONSIDÉRANT que depuis 2017, l'organisme a été rencontré et informé des décisions des instances et du délai supplémentaire accordé pour leur recherche de financement;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la *Loi sur les infrastructures publiques*, un organisme public doit recourir à la *Société québécoise des infrastructures* (SQI) pour disposer un immeuble;

CONSIDÉRANT que le pouvoir d'aliénation d'un immeuble excédentaire relève du Conseil des commissaires en vertu de l'article 158 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du Conseil des commissaires relèvent provisoirement du Conseil d'administration;

Il est **RÉSOLU** :

- 1° de MANDATER le Service des ressources matérielles à soumettre une demande d'autorisation au ministère de l'Éducation du Québec afin d'aliéner l'immeuble no 321, situé au 8833, boulevard Saint-Michel, à Montréal;
- 2° d'AUTORISER, en collaboration avec le Bureau des affaires juridiques, le Service des ressources matérielles à prendre en charge l'aliénation de l'immeuble dans son état actuel;
- 3° d'AUTORISER la Direction générale à obtenir la réponse de l'intérêt de la Commission scolaire English-Montréal (CSEM) à acquérir l'immeuble avant d'entamer les autres démarches;



- 4° d'AUTORISER le Service des ressources matérielles à mandater la *Société québécoise des infrastructures* (SQI) pour la prise en charge du processus d'aliénation de l'immeuble dans son état actuel et de faire signer l'entente par une personne dûment autorisée du CSSDM.

18. Service des ressources matérielles – réhabilitation et agrandissement de l'école Joseph-François-Perrault avec l'ajout d'un équipement culturel – autorisation pour transmettre une demande de financement au ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) en vertu de la *Loi sur les infrastructures publiques* et de la *Directive sur la gestion des projets majeurs d'infrastructure publique*

Document déposé : Sommaire exécutif CA-33-202112-10 en date du 3 décembre 2021 de Mme Marie Paré concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que depuis plus de 10 ans, l'école Joseph-François-Perrault, située au 7450, rue François-Perrault, à Montréal, souhaite avoir un équipement culturel pour soutenir l'enseignement de son programme;

CONSIDÉRANT le financement partiel accordé par le ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) au *Plan québécois des infrastructures* (PQI) 2018-2028 pour l'agrandissement de l'école Joseph-François-Perrault afin d'améliorer les installations de la concentration musique;

CONSIDÉRANT que l'état des bâtiments va nécessiter, à court et moyen terme, des importantes remises en état comme le démontrent leurs indices de vétusté élevés;

CONSIDÉRANT que les infrastructures ne sont plus en adéquation avec le programme scolaire du MEQ;

CONSIDÉRANT l'ampleur et les coûts de projet estimés à plus de 50 M\$;

CONSIDÉRANT la délocalisation partielle nécessaire pour permettre l'ensemble des travaux;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la *Loi sur les infrastructures publiques*, de la *Directive sur la gestion des projets majeurs d'infrastructure publique* et du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la Commission scolaire de Montréal*;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du Conseil des commissaires relèvent provisoirement du Conseil d'administration;

Il est **RÉSOLU** :

- 1° d'AUTORISER la direction du Service des ressources matérielles à déposer dans le cadre du Plan québécois des infrastructures (PQI 2022-2032), la demande de financement au ministère de l'Éducation du Québec (MEQ);

- 2° de MANDATER la Direction générale pour transmettre la demande au MEQ, afin d'obtenir leur appui pour inscrire le projet dans le cadre du Plan québécois des infrastructures à titre de projet majeur d'infrastructure publique, tout en conservant au CSSDM, la maîtrise du projet en association avec la Société québécoise des infrastructures (SQI);
- 3° de MANDATER la Direction générale pour soumettre au MEQ tous les documents requis dans le cadre de la *Directive sur la gestion des projets majeurs d'infrastructure publique*;
- 4° de MANDATER la Direction générale pour transmettre au MEQ une demande de transfert des sommes obtenues dans le cadre du PQI 2018-2028 afin d'amorcer le dossier d'opportunité de ce projet majeur.

19. Service des ressources matérielles – amendement au dépôt des demandes de financement au Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives scolaires et d'enseignement supérieur (PSISRSES)

Document déposé : Sommaire exécutif CA-33-202112-11 en date du 7 décembre 2021 de Mme Marie Paré concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que le 24 novembre dernier, le Service des ressources matérielles recevait des instances du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM), l'autorisation de déposer dans le cadre du Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives scolaires et d'enseignement supérieur (PSISRSES), ses demandes de financement au ministère de l'Éducation du Québec (MEQ);

CONSIDÉRANT que la résolution du sommaire exécutif doit être émise selon le modèle prescrit par la Direction des infrastructures, des événements et de la gestion financière du loisir et du sport (DIEGFLS);

CONSIDÉRANT que la DIEGFLS accepte que la nouvelle résolution soit envoyée après la date limite du dépôt, soit le 10 décembre 2021;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du Conseil des commissaires relèvent provisoirement du Conseil d'administration;

Il est **RÉSOLU** :

- 1° que le Centre de services scolaire de Montréal AUTORISE la présentation de l'ensemble des projets décrits à l'Annexe 2 au ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives scolaires et d'enseignement supérieur;
- 2° que SOIT CONFIRMÉ l'engagement du Centre de services scolaire de Montréal à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier, à assumer tout dépassement de coûts généré par les travaux et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant la signature d'une convention d'aide financière avec le ministère;

- 3° que le Centre de services scolaire de Montréal DÉSIGNE Mme Francyne Fleury, directrice générale par intérim comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs aux projets mentionnés ci-dessus.

20. Service des ressources matérielles – modification à la programmation de projets d’investissement en infrastructure affectant divers Plans québécois des infrastructures (PQI) et plans directeurs d’investissement du CSSDM

Document déposé : Sommaire exécutif CA-33-202112-12 en date du 8 décembre 2021 de Mme Francisca Tapia concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT les demandes de financement soumises au ministère de l’Éducation (MEQ) par le Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) (incluant le comblement d’écarts de financement) pour des projets d’infrastructure déjà annoncés, de même que de nouveaux projets prioritaires qui n’avaient pas encore été autorisés;

CONSIDÉRANT que certains projets présentaient des écarts de financement;

CONSIDÉRANT que le MEQ a interpellé les représentants du CSSDM afin qu’une priorisation des projets d’ajout d’espace, des projets de travaux majeurs de réfection et des projets de remplacement soit effectuée, et ce, dans le but de réallouer le financement déjà provisionné dans divers PQI;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles a procédé à l’élaboration de ses listes de priorité tout prenant en considération la mise en service de places élèves permanentes et transitoires dans les meilleurs délais;

CONSIDÉRANT qu’il a été proposé au MEQ de reporter de quelques années le financement en maintien lié au projet de réfection majeur de l’école mentionnée au présent rapport et que cela n’induirait pas de délai supplémentaire sur l’échéancier de réalisation puisque la réfection majeure de cette école requière la délocalisation de tous les élèves vers des lieux transitoires, au préalable;

CONSIDÉRANT qu’il a également été proposé de récupérer une partie du financement de quelques projets de réfections majeures financés via la mesure d’ajout d’espace et de le redistribuer sur des projets de constructions neuves;

CONSIDÉRANT que les permutations de financement proposées au MEQ visent la poursuite de la réalisation d’un maximum des projets annoncés et l’ajout de certains projets prioritaires non annoncés à ce jour;

CONSIDÉRANT que la Direction générale des infrastructures au MEQ s’est montrée favorable aux solutions proposées par le CSSDM;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM* et de la *Loi sur l’instruction publique*;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du Conseil des commissaires relèvent provisoirement du Conseil d'administration;

Il est **RÉSOLU** :

- 1° de MODIFIER la programmation de projets d'investissement en infrastructure affectant divers PQI et plans directeurs d'investissement du CSSDM;
- 2° d'AUTORISER le Service des ressources matérielles à soumettre à l'approbation du MEQ la modification à la programmation des projets d'investissement en infrastructure affectant divers PQI et plans directeurs d'investissement du CSSDM, et ce, en fonction de la permutation du financement visant la poursuite de la réalisation d'un maximum des projets annoncés et l'ajout de certains projets prioritaires non annoncés à ce jour.

21.

Réception des pouvoirs exercés par la directrice générale par intérim en cas de circonstances particulières – article 11 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs* et article 201 de la *Loi sur l'instruction publique*

CONSIDÉRANT les pouvoirs dévolus au directeur général en vertu de l'article 317 de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires*;

CONSIDÉRANT que certains sommaires exécutif soumis à la directrice générale par intérim pour décision ont été inscrits après la séance du Conseil d'administration du 24 novembre 2021;

CONSIDÉRANT que la directrice générale par intérim a autorisé les sommaires exécutif suivants, depuis cette date, étant donné leur importance;

Il est **RÉSOLU** :

- 1° de RECEVOIR les sommaires exécutif de décisions suivantes prises par la directrice générale par intérim, en application de l'article 317 de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires* :
  - a) Direction générale – recommandations du Comité de répartition des ressources (CRR) au regard de la répartition de la mesure 30810-1 – Financement d'achats de mobilier et d'appareillage spécialisés nécessaires à la scolarisation de certains élèves handicapés et de la mesure 30810-2 – Amélioration de l'accessibilité des technologies de l'information et de la communication

Document déposé : Sommaire exécutif CA-01-202112-15 en date du 24 novembre 2021 de Mme Sylvie Leduc concernant le sujet en référence

- 1° de PRENDRE ACTE des recommandations du Comité de répartition des ressources formulées dans le sommaire exécutif CA-01-202112-15;

- 2° de DONNER SUITE aux recommandations formulées dans ledit sommaire exécutif;
- 3° d'AUTORISER le Service des ressources financières à procéder aux transferts budgétaires nécessaires.

b) Direction générale – nomination à un poste de direction d'unité FGA-FP-SDIP – année 2021-2022

Document déposé : Sommaire exécutif CA-01-202112-16 en date du 6 décembre 2021 de Mme Sylvie Leduc concernant le sujet en référence

- 1° de NOMMER M. Alain Guillemette au poste de direction d'unité 1 FGA-FP-SDIP à compter du 17 janvier 2022;
- 2° de SOUMETTRE cette nouvelle nomination à une période de probation d'un an, conformément à la *Politique locale de gestion des cadres de la Commission scolaire de Montréal*.

22. Rubrique de la représentante du CSSDM au CGTSIM

Mme Linda Cazale a mandaté Me Chloé Normand pour procéder à la lecture du compte-rendu préparé par Mme Cazale des décisions prises lors de la dernière séance du CGTSIM qui a eu lieu le 9 décembre 2021.

23. Levée de la séance

Avant de lever la séance à 15h00, M. Lachance souhaite de joyeuses Fêtes et une bonne année 2022 aux participants.

*Secrétariat général – 21 février 2022*